

Paysages et développement durable

Commune Les Belleville





LE MOT DU MAIRE



Chères et chers membres du jury,

Au moment de vous remettre ce désormais traditionnel livret, je souhaite réaffirmer les engagements de la commune nouvelle des Belleville en matière de développement durable, que l'on parle de préservation et d'embellissement du patrimoine bâti, du patrimoine naturel, de la faune ou de la flore, de la gestion de l'eau, ou tout simplement des paysages.

Cet ensemble, dont le fleurissement est l'un des éléments les plus visibles, contribue à la qualité de vie des Bellevillois et de nos nombreux touristes. Le souci permanent de la préservation des patrimoines et de la diversité de notre vallée nous raccroche à nos racines et nous engage pour nos enfants.

Bien sûr, il reste encore beaucoup à faire, comme en matière de gestion des dépôts autour de nos villages, mais la prise de conscience est là et nous progressons d'année en année. Tous les services de la vallée se sont par exemple engagés derrière la mairie pour obtenir le label « Flocon vert ». Si ce n'est pas une fin en soit, c'est au moins un engagement à poursuivre, à accélérer nos actions et à en mesurer les effets.

Par votre disponibilité, vous contribuez, aux côtés des services de la mairie chargés du fleurissement, à la qualité de ce remarquable cadre de vie dans notre vallée, et je tiens à vous en remercier chaleureusement.

**Le Maire
Claude Jay**



Village de Saint-Martin

SOMMAIRE

- I. Engagement de la commune**
 - a. Les objectifs recherchés
 - b. La stratégie adoptée
 - c. Les évolutions souhaitées
 - d. Les partenaires qui œuvrent au côté de la commune

- II. Patrimoine paysager et végétal**
 - a. Le fleurissement
 - b. Les acteurs et ressources
 - c. Les pratiques et gestion environnementales
 - d. Le maintien de l'agriculture
 - e. La gestion des forêts et des bois

- III. Développement durable et cadre de vie**
 - a. Préserver les milieux naturels
 - b. Gérer les déchets
 - c. Gérer l'eau potable et l'assainissement
 - d. Economiser l'énergie
 - e. Favoriser les déplacements en transport en commun
 - f. L'accessibilité pour tous
 - g. Sauvegarder le patrimoine

- IV. Animations et valorisation touristique**
 - a. Animations et éducation à l'environnement
 - b. Les éco-événements
 - c. Un concours communal de fleurissement pérennisé

- V. Un plan communal de fleurissement**

- VI. Illuminations et décorations en hiver**

- VII. Les nouveautés 2021**





INTRODUCTION



Depuis plusieurs années, la commune Les Belleville a développé de nombreuses actions afin d'offrir un cadre de vie agréable aux habitants et aux touristes de passage sur notre territoire.

La complexité du territoire de la commune Les Belleville réside principalement dans sa taille. Elle compte en effet 35 villages habités et 3 stations de sports d'hiver et d'été (Saint-Martin, Les Menuires et Val Thorens), répartis sur 22 755 hectares. Tous ces sites méritent une attention particulière.

Une difficulté du territoire est liée aux différences d'altitude entre lesquelles s'étagent ces différents lieux de vie. En effet, la commune a son village le plus bas vers 650 mètres (Villarlurin) et sa station la plus haute à 2 300 mètres (Val Thorens). A savoir aussi qu'en 2019 une fusion s'est opérée avec la commune de Saint-Jean de Belleville pour la création de la commune Les Belleville.

Les techniques mises en œuvre seront totalement différentes, voire même parfois opposées, entre les différents sites. A titre d'exemple, on peut citer le défrichage avec coupe de bois sur les villages du bas, qui s'oppose aux programmes de plantations importants qui sont mis en œuvre sur le haut de la commune.

De plus, 3 611 habitants permanents résident sur la commune, mais le fonctionnement des trois stations draine jusqu'à 55 000 touristes dans notre vallée en période hivernale de pointe, entraînant la multiplication de nos infrastructures (distribution d'eau, assainissement, collecte des déchets).

De ce fait, le conseil municipal et les différents services de la vallée des Belleville œuvrent ensemble pour concilier préservation de notre environnement et activité économique.



Le clocher des Menuires. 1 800 m d'altitude



I - Engagement de la commune



Le sanctuaire Notre-Dame de la Vie qui a aujourd'hui retrouvé sa splendeur originelle



I - Engagement de la commune



a – Les objectifs recherchés

L'embellissement par le fleurissement, en adaptant différentes stratégies en fonction du secteur de la commune, permet de :

- Mieux structurer les espaces
- Mettre en valeur différents secteurs et les rendre plus accueillants, pour le plaisir des yeux...
- Magnifier les espaces naturels présents
- Mettre en valeur les sites remarquables tels que celui du sanctuaire Notre-Dame de la Vie
- Rendre notre territoire plus attractif.



b – La stratégie adoptée

Le fleurissement mis en place depuis quelques années est à l'image de notre commune et notre culture : montagnard, simple, chaleureux, rustique, tout en respectant son identité savoyarde et montagnarde.

Un travail a été engagé depuis plusieurs années par la commune. Le service espaces verts pratique depuis un certain temps une gestion différenciée selon les altitudes des différents sites à fleurir : le fleurissement sera plus dense au cœur de Saint-Martin et des stations. Il sera plus sobre sur le site de Notre-Dame de la Vie afin de mettre en valeur cet édifice. Enfin, il sera ciblé dans les hameaux.

c – Evolutions souhaitées

La municipalité souhaite réduire le fleurissement à base de plantes annuelles au profit de plantes vivaces et d'arbustes.

Il en est de même sur la réduction du fleurissement « hors sol », dans des jardinières ou troncs, remplacé par des fleurissements en pleine terre.

Outre un fleurissement plus naturel, ces orientations permettent de faciliter l'entretien ainsi que le travail des jardiniers (arrosage regroupé...).



I - Engagement de la commune



d - Les partenaires qui œuvrent au côté de la commune

De nombreux organismes interviennent régulièrement au côté de la collectivité pour mettre en place diverses actions dans différents domaines.

Le Parc national de la Vanoise

Espaces remarquables pour leur biodiversité, les parcs nationaux concilient protection de la nature, développement durable des activités humaines, et accueil et sensibilisation des visiteurs à l'environnement. Le Parc national de la Vanoise est le 1^{er} parc national créé en France, en 1963.



Au terme d'un processus de consultation de plusieurs mois, la commune de Saint-Martin de Belleville (Les Belleville depuis le 1^{er} janvier 2016) a approuvé à l'unanimité, par une délibération en date du 22 septembre 2015, la charte du Parc national de la Vanoise. Sur les 29 communes concernées, seules 2, soit Peisey-Nancroix et Saint-Martin de Belleville, ont adopté cette charte.

Une convention d'application de la charte a été signée en avril 2016 et renouvelée en juillet 2021 : elle formalise l'engagement de la commune en faveur du projet de territoire porté par le Parc. Elle définit un cadre pour 13 actions qui seront menées dans les 6 ans à venir, dans le prolongement de la dynamique déjà engagée depuis plusieurs années :

- Connaître, gérer et protéger les patrimoines (chardons bleus, abeilles noires, zones humides...),

- Accompagner l'agropastoralisme (bail rural à clauses environnementales),
- Sensibiliser et mobiliser les habitants,
- Accueillir et valoriser le territoire.



Formation aux zones humides, à destination des enseignants et des accompagnateurs de moyenne montagne.



Sortie scolaire avec un guide du Parc de la Vanoise.



I - Engagement de la commune



Demain Vivre aux Belleville

Cette association locale éco-citoyenne a pour objet d'informer et de sensibiliser les habitants de la vallée, mais aussi les vacanciers, aux enjeux de l'environnement en montagne : mieux connaître, comprendre pour mieux préserver et faire des choix en conséquence.



Le Conservatoire d'espaces Naturels de la Savoie (CEN)

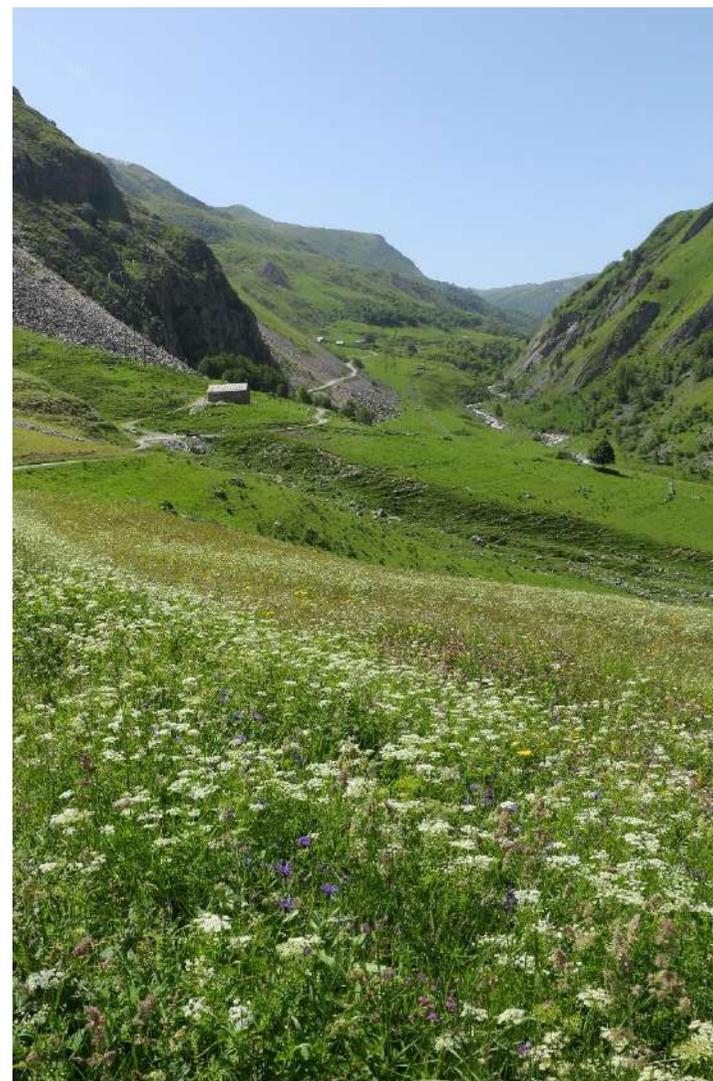
Le CEN Savoie est une association au service de la biodiversité savoyarde.

Il a deux objectifs : technique (sauvegarder et gérer les milieux naturels qui présentent une richesse floristique et faunistique reconnue) et pédagogique (porter à connaissance de tous les publics les éléments de ce patrimoine.)



L'Office national des forêts (ONF)

Acteur du développement durable, l'ONF prépare, avec ses partenaires, la forêt et les espaces naturels de demain et agit pour qu'ils participent activement à la résolution des grands enjeux du développement durable (lutte contre les changements climatiques, conservation de la biodiversité, prévention contre les risques naturels...), tout en assurant la fonction essentielle de production de bois.





I - Engagement de la commune



L'Institut national de recherche en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture (IRSTEA)



Irstea est un organisme de recherche qui, depuis plus de 30 ans, travaille sur les enjeux majeurs d'une agriculture responsable et de l'aménagement durable des territoires, la gestion de l'eau et les risques associés (sécheresse, crues, inondations), l'étude des écosystèmes complexes et de la biodiversité dans leurs interrelations avec les activités humaines.

Alliance dans les Alpes



Alliance dans les Alpes est un réseau de communes alpines ayant pour but d'échanger les expériences avec des communes de l'arc alpin, de comprendre leurs différences et d'avancer ensemble avec un projet commun pour faire vivre les Alpes et pour mieux vivre dans les Alpes.

En juin 2015, la commune de Saint-Martin de Belleville a co-organisé avec Alliance dans les Alpes une **rencontre internationale**. Durant deux journées, 80 élus et techniciens de collectivités françaises, allemandes, autrichiennes, slovènes, italiennes et suisses ont été accueillis pour échanger sur les thématiques suivantes : mobilité douce, travail saisonnier, produits régionaux, agriculture, zones humides, etc. Ces échanges ont permis un enrichissement des connaissances, un échange d'expériences, ainsi qu'une ouverture vers les autres collectivités.

Light Tracks

Association créée en 2020, elle a pour but d'informer et de sensibiliser la population aux enjeux du développement durable, et en particulier de la gestion des déchets.



Tilly Scott et Anne Phillips, fondatrices de l'association Light Tracks



II – Patrimoine paysager et végétal



Entrée du village de Saint-Martin de Belleville

II – Patrimoine paysager et végétal

a – Le fleurissement

Depuis de nombreuses années, la commune Les Belleville attache un soin particulier à proposer un fleurissement de qualité aux habitants ainsi qu'aux touristes de passage dans notre vallée.

Les équipes municipales successives ont toujours souhaité fleurir l'ensemble des villages et des stations.

Dans chaque village, un point remarquable, tel qu'une chapelle ou un four à pain, est fleuri. Il y a, au total, trente-cinq hameaux.

Au chef-lieu, la place centrale a été réaménagée en 2008. Stationnement maîtrisé, mobilier urbain, « bachal », sanitaires modernes et aire de jeux offrent un espace convivial favorable aux liens sociaux.

Un fleurissement dense est proposé sur l'ensemble de la traversée du chef-lieu, avec une alternance de contenants comme des bacs en bois et des massifs composés de vivaces et d'arbustes.

Le site du **sanctuaire Notre-Dame de la Vie** est fleuri très simplement, sur le même schéma que les autres fleurissements de villages.

L'environnement immédiat de la chapelle est constitué de deux massifs « pleine terre », au fleurissement sobre s'intégrant parfaitement dans le site et mettant pleinement en valeur cet édifice remarquable. Côté parking, des troncs sont disposés sur l'aire de pique-nique. Le modèle de barrière retenu permet la mise en place de balconnières.



Réalisation d'un massif pleine terre sur l'esplanade du sanctuaire Notre-Dame de la Vie, en 2015



II – Patrimoine paysager et végétal



Aux Menuires, de nombreux arbres, essentiellement des épicéas, ont été plantés. En complément, nous proposons des massifs fleuris de vivaces et de plantes annuelles dans chaque quartier de la station. Des jardinières agrémentent les séparateurs routiers.



Massif pleine terre au centre des Menuires

En amont de cette barrière, un broyage après pâturage est réalisé par les agents municipaux. Ce travail, en complément de l'agriculture, permet d'offrir un espace toujours très propre et agréable à l'œil. Un site exceptionnel qui mérite des soins particuliers...



II – Patrimoine paysager et végétal

A Val Thorens, situé à 2300 mètres, le fleurissement est difficile mais mis en œuvre chaque année aux endroits fréquentés par les touristes. Il se veut simple, mais est apprécié par les résidents. De nombreux arbres ont été plantés dans la station.



Fleurissement de la Maison de Val Thorens à 2 300 m d'altitude

B - Acteurs et ressources :

La commune Les Belleville s'est entourée, pour la création et la mise en place de son fleurissement, **d'un horticulteur (Gonthier Horticulture) et d'un paysagiste (Savoie Environnement)** qui sont devenus, au fil des années, de vrais partenaires.

Chaque année, en août, le service municipal « espaces verts », accompagnés de ces professionnels, font ensemble un tour complet du fleurissement de la vallée. Une critique très constructive est faite afin d'améliorer notre travail et préparer le fleurissement de l'année suivante. En décembre, les variétés de fleurs sont choisies en reprenant les remarques émanant de cette autocritique. En mai, c'est la préparation de nos massifs et divers contenants. En juin, l'ensemble des fleurs est planté.

Enfin, tout le long de la saison estivale, nos jardiniers entretiennent et arrosent avec passion l'ensemble des massifs et jardinières, afin de proposer un fleurissement qui soit à l'image de la Vallée des Belleville, simple mais de qualité.

Regard de Brigitte Moisan, conseillère municipale en charge du concours des maisons fleuries



Personnellement, je fleuris mon habitat depuis de nombreuses années. Voir mon lieu de vie s'embellir par le fleurissement est très plaisant et agréable. C'est également très ressourçant. Depuis que je participe au jury du concours des maisons fleuries, je trouve que les villages sont davantage mis en valeur par le fleurissement individuel. Celui-ci apporte une valeur ajoutée certaine à l'action de la commune. Les réactions des visiteurs en été sont très positives, ils sont très sensibles à la beauté de nos villages.



II – Patrimoine paysager et végétal

L'équipe espaces verts est composée de :

- **6 jardinières** en charge de la mise en œuvre du fleurissement, de son entretien et de son arrosage, de mai à octobre.



- **6 agents en charge du fauchage et du débroussaillage** des espaces verts, des pelouses et des bordures de routes communales.

Le budget fonctionnement alloué chaque année est environ de 175 000 €, qui se décompose comme suit :

• Plants	29 000 €
• Création des massifs	16 700 €
• Terreaux, engrais et mulsh	19 300 €
• Main d'œuvre	110 000 €

Quelques chiffres supplémentaires :

- 700 jardinières
- 196 bacs en bois
- 14 500 plants
- 35 variétés différentes

Les plantes les plus utilisées, dans diverses couleurs et variétés sont :

- Géranium lierre
- Pétunia retombant
- Sauge
- Verveine
- Gaura
- Lobularia
- Plectranthus
- Géranium vivace Rozanne

c - Pratiques et gestion environnementale

Les pratiques du service espaces verts ont largement évolué au cours des années.

La commune travaille aujourd'hui à **100 % sans produits phytosanitaires**. C'est un choix, malgré les quelques désagréments que cela occasionne sur certains secteurs (on peut avoir l'impression qu'ils ne sont pas entretenus).

Les déchets verts (résidus du débroussaillage) sont broyés et le broyat est réutilisé en partie en paillage dans les différents massifs. Il est également mis à la disposition de la population, qui peut se le procurer à la déchèterie des Menuires.



II – Patrimoine paysager et végétal

Nos efforts récompensés

Depuis plusieurs années, la commune s'est vue récompensée pour son fleurissement. En 2005, le conseil régional a attribué « 1 fleur » au classement des villages fleuris. En 2009, notre commune a été récompensée d'une « 2^e fleur » au classement des villes et villages fleuris par le Conseil Régional Rhône-Alpes.

En 2015, la commune des Belleville obtient la 3^e fleur, une véritable récompense pour les efforts déployés depuis de nombreuses années.



Pour dynamiser et encourager l'implication des Bellevillois, la commune organise depuis une vingtaine d'années son propre **concours des maisons fleuries**. Des efforts importants ont été réalisés par les habitants : merci à eux pour leur investissement !

> Regard de Vincent Bal, Lauréat du concours des maisons fleuries

« *Le fleurissement, c'est mon plaisir !* » Vincent aime jardiner depuis sa plus tendre enfance ; dès l'âge de 6 ans, il était au jardin avec ses parents. Habitant dans le village du Lavassay, sa maison est entourée de belles couleurs. « *C'est mon plaisir, ma passion !* ». Même lorsqu'il logeait en appartement aux Menuires, il aimait fleurir sa terrasse. En 2014, il reçoit le diplôme du concours des villes, villages et maisons fleuries dans la catégorie montagne.





II – Patrimoine paysager et végétal



Quelques exemples de fleurissement de particuliers :



II – Patrimoine paysager et végétal

d – Le maintien de l'agriculture

L'activité agricole est primordiale pour le maintien des espaces naturels de la vallée. En effet, le fauchage et le pâturage des prairies sont à l'origine d'écosystèmes particuliers et d'une biodiversité incroyable. Les prairies de fauche ont globalement tendance à régresser en France, du fait de la forte diminution du nombre d'agriculteurs. Avec elles, disparaissent de nombreuses espèces végétales et animales.

Heureusement, le Beaufortain, la Tarentaise et la Maurienne disposent du label Appellation d'Origine Protégée (AOP) Beaufort. Nos prairies de fauche restent donc relativement stables. En 2014, la commune compte une trentaine d'exploitations d'élevage (dont onze sont présentes uniquement l'été et neuf ont exclusivement des brebis). Cela représente une diminution de 60% depuis les années 1970. Cependant, si le nombre d'exploitants agricoles a beaucoup diminué, les cheptels se sont quant à eux agrandis.

La commune Les Belleville poursuit ses actions en faveur du maintien de l'agriculture :

- Prime à l'hectare fauché,
- Aides pour l'achat de matériels agricoles et pour la construction ou la rénovation de bâtiments,
- Utilisation du lisier et du fumier comme fertilisant lors du ré-engazonnement des pistes, ainsi que les boues d'épuration valorisées.
- Construction de plusieurs fosses à fumier sur son territoire.
- Projet de création d'une association foncière pastorale (AFP).
- Amélioration des conditions de logements des bergers



II – Patrimoine paysager et végétal

Dans le cadre du plan d'actions en faveur des zones humides, la commune des Belleville a également engagé un travail avec les agriculteurs pour établir des pratiques et définir des clauses pour maintenir l'activité agricole sans compromettre la pérennité des zones humides : créer des chemins de contournement des zones humides pour éviter le surpiétinement par le bétail, déplacer les pierres de sel à 100 mètres de la zone humide...

Le premier bail rural à clauses environnementales a été signé en mars 2014. En 2021, dix-sept baux environnementaux ont été signés.

Une action en faveur de l'abeille noire de Savoie

Si elle fabrique le miel (pour le plus grand plaisir des gourmands !), l'abeille joue également un rôle indispensable dans la pollinisation nécessaire à la reproduction des fleurs. Elle est donc responsable de la biodiversité que nous connaissons actuellement. Il est donc très important de la protéger.

Justement, une association, le CETA de Savoie (centre d'études techniques agricoles), présidée depuis 2014 par Klébert Silvestre, élu et apiculteur passionné, a comme objectif de protéger l'abeille noire, de son nom scientifique *Apis Mellifera-Mellifera*.



Ouverture en 2019 de la Maison de l'Abeille noire et de la Nature

Présente sur l'ensemble du territoire français, cette espèce s'est adaptée à son milieu : il existe autant d'écotypes que de milieux différents. Nous nous intéressons ici à l'abeille de Savoie, bien adaptée à son milieu : rustique, économe, capable d'hiverner en haute montagne et de se développer rapidement au printemps. Les effectifs diminuant du fait de l'hybridation croissante des abeilles, l'association sensibilise les apiculteurs sur cet écotype par le biais de formations. Elle a créé un conservatoire en Savoie, dans le but de préserver une espèce endémique, de faire des élevages et de vendre les reines. Les trois sites sont : Grand-Maison, le vallon des Encombres, dans sa partie inscrite en ZNIEFF (zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique) et Notre-Dame de Bellevaux dans le massif des Bauges.

e - La gestion des forêts et des bois

Les forêts constituent environ 6 % du territoire, quasiment toutes situées en dessous de 1 800 mètres d'altitude. Une partie de ces forêts est artificielle et fait partie du **programme de reboisement initié à la fin des années 1970** pour faire face à la déforestation importante qu'avait subi le territoire depuis le Moyen-âge.



250 000 arbres (principalement des résineux) ont ainsi été plantés depuis une quarantaine d'années dans un but essentiellement paysager.

La moitié de la surface boisée sur le territoire de des Belleville est propriété communale et bénéficie du régime forestier. La gestion est confiée à l'Office national des forêts (ONF). Le volume d'exploitation moyen annuel est estimé à 325 m³ sur la commune.

III – Développement durable et cadre de vie



Le hameau de Gittamelon dans le vallon des Encombres

III – Développement durable et cadre de vie

a - Préserver les milieux naturels

Les 2/3 du territoire conservés à l'état naturel

Etagée de l'altitude 644 mètres à son point le plus bas à 3561 mètres à son point le plus haut, la commune Les Belleville est entièrement implantée en montagne. Sa superficie est très vaste (de l'ordre de 22 755 hectares), ce qui en fait l'une des plus grandes de France.

D'immenses zones de terrains ont été conservées à l'état naturel, sans aménagement de remontées mécaniques, ni pistes.

Des milieux sensibles à protéger

Il existe à Saint-Martin de Belleville 15 Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) classées pour leur beauté remarquable, la présence d'une espèce rare et/ou en danger, un milieu naturel fragile :

- 13 ZNIEFF de type 1 : des surfaces de petite à moyenne taille, présentant des espèces ou milieux rares ou menacés.
- 2 ZNIEFF de type 2 : de grands ensembles offrant des potentialités biologiques importantes.

Ces zonages n'ont pas de caractère réglementaire, ils permettent de mieux connaître les différents milieux d'une commune.

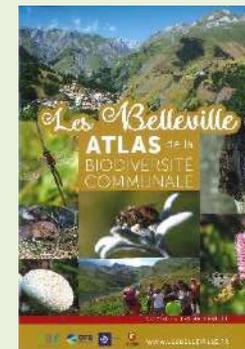
La préservation des chardons bleus



Dès 2012, une convention a été signée entre la commune, le Parc national de la Vanoise, RTE et le CNRS pour définir des mesures de préservation et de suivi des populations de chardons bleus. Depuis 2013, les actions engagées, avec l'appui technique du Parc et de l'ONF, ont porté sur la mise en défens, le fauchage, le piochage et le débroussaillage, en fonction des besoins par secteur.

À la suite des conclusions de l'étude de l'état actuel des populations de chardons bleus, réalisée en 2018, la stratégie de préservation a été remodelée. Elle s'oriente aujourd'hui principalement sur le secteur de la Gittaz, avec une mise en défens stricte d'un hectare (par parc électrifié) qui s'accompagne d'un processus de sensibilisation et d'accompagnement du berger pour opérer un pâturage tardif sur les zones non parcourues. Si les résultats semblaient prometteurs à l'automne 2020, le nombre de pieds observés au début de l'été 2021 est remarquable.

L'ABC, atlas de la biodiversité communale



Afin de mieux connaître son patrimoine naturel, la commune, accompagnée par le Parc national de la Vanoise, s'est lancée en 2019 dans la réalisation d'un atlas de la biodiversité communale (ABC) en deux ans. De nombreux inventaires ont ainsi été réalisés pour en savoir davantage sur la présence des espèces ou groupes d'espèces suivants : les papillons, les bourdons, les Odonates et les Orthoptères, les chauves-souris, les micromammifères, la flore vasculaire et les champignons. Plus de 800 nouvelles espèces ont ainsi pu être identifiées sur le territoire. Ce travail s'est accompagné de nombreuses animations d'éducation et de sensibilisation à la préservation de la biodiversité. Elle a également conduit la commune à renforcer ses ambitions de connaissance des enjeux environnementaux du territoire avec le Parc de la Vanoise et à recruter un animateur nature pour la saison estivale 2021.

III – Développement durable et cadre de vie

La protection des zones humides

Le territoire communal comporte plus de 400 zones humides pour un total de 601 hectares, représentant 3,7 % de la surface du territoire.

Les zones humides ont une fonction écologique extrêmement importante car ce sont de véritables tampons : elles minimisent les inondations en période de crues, elles amoindrissent les sécheresses, elles alimentent aussi les nappes phréatiques. On y voit se développer une faune et une flore tout à fait exceptionnelles.

En milieu montagnard, les zones humides ont souvent été drainées ou abîmées pour créer des pistes de ski, des routes d'accès, des points d'abreuvement pour le milieu agricole...



III – Développement durable et cadre de vie

La commune des Belleville, qui a parfaitement compris l'intérêt de bien gérer ces biotopes, a décidé de s'engager pour restaurer et conserver ces milieux grâce à plusieurs outils :

- Deux arrêtés préfectoraux de biotope ont été signés : l'un en 2003 (protection des biotopes de la tourbière du Plan d'Eau des Bruyères) et l'autre en 2010 (zones humides de la Moutière à Val Thorens).
- Plusieurs conventions ont été signées, en 2001, 2005 et 2009 entre le Conservatoire d'Espaces Naturels de la Savoie (CEN) et la commune.

Elles ont conduit à la mise en place de nombreuses actions de protection, en lien avec les sociétés de remontées mécaniques et le service des pistes :

- **Mise en place de batardeaux**
- **Restauration hydraulique**
- **Etablissement de baux ruraux à clauses environnementales avec certains agriculteurs**
- **Acquisitions foncières de zones humides**
- **Formation et sensibilisation au rôle des zones humides (ex. création d'un sentier pédagogique, journée de formation pour les enseignants et les personnels d'accueil...)**



Pose de batardeaux – Zone humide de la Moutière

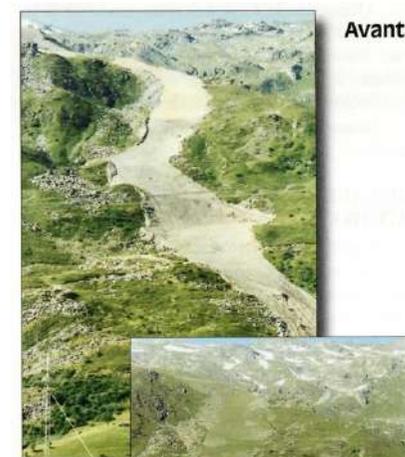
Le réengazonnement des pistes

La commune a mis en place, depuis la fin des années 1970, un programme de réengazonnement des pistes. Cette action n'est pas seulement paysagère puisque les plantes retiennent le sol avec leurs racines et permettent ainsi d'éviter l'érosion et le ravinement.

A Val Thorens, la SETAM (société de remontées mécaniques) consacre environ 70 000 euros pour le reverdissement des pistes grâce à la méthode « Blé des Cimes ». Elle fauche également les pistes reverdies l'automne.

Aux Menuires, au printemps, le service des pistes se charge d'épandre les boues, issues de

la station d'épuration des Menuires, qui sont compostées avant d'être rapportées dans la commune. Ce travail est effectué selon un plan d'épandage défini en concertation avec la Chambre d'Agriculture. Un suivi agronomique est réalisé. Le service des pistes dissémine ensuite des semences composées de trèfles, graminées et herbacées pour aider à la revégétalisation des pistes.



III – Développement durable et cadre de vie

La restructuration des berges du Doron

A la suite des crues des années 2008 et 2010, de nombreux désordres ont été constatés sur les rives et les berges du Doron des Belleville.



Protection des berges du Doron par des techniques végétales

Un état des lieux a permis de définir les travaux à réaliser, en concertation avec différents services, afin d'améliorer l'hydraulique du torrent (élargissement du lit), de favoriser la migration piscicole (création de passes à

poissons) et de revégétaliser les rives en privilégiant les essences locales. Les zones retenues ont été traitées en favorisant au maximum les techniques végétales ou mixtes.

> Site du Bettex : Elargissement du lit, mur de soutènement en caissons bois végétalisés (boutures de saules locales...)

> Site de Villarenger : Elargissement du lit, confortement du lit et mur de soutènement en enrochements secs et végétalisés par boutures de saules locales, enrochements maçonnés, création d'une passe à poissons.



Ruisseau de Villarenger après travaux

b - Gérer les déchets

Le 1^{er} janvier 2014, la commune de Saint-Martin de Belleville a transféré la compétence « collecte des déchets » à la communauté de communes Cœur de Tarentaise.

De la collecte au traitement

La collectivité a mis en place différentes actions en matière de collecte de déchets :

- Tri sélectif (cartons, emballages, papiers, verre, plastiques...). A noter que des conteneurs semi-enterrés ont été implantés aux Menuires et à Val Thorens. **137 points de tri et 81 points pour les gros cartons sont répartis sur l'ensemble du territoire.**
- Collecte de cartons
- Collecte des huiles alimentaires à destination des restaurateurs
- Déchets d'activités de soins à risques infectieux
- Bouchons en plastique.



III – Développement durable et cadre de vie

La déchèterie des Menuires, accessible aux particuliers comme aux entreprises, permet également de collecter de nombreuses autres catégories de déchets : matériels de ski, déchets d'équipements électriques, textiles, jouets, cartouches d'encre, capsules Nespresso...

Le compostage individuel et collectif

Des campagnes de vente de bacs à compost ont été organisées depuis 2006.



Au 1^{er} janvier 2015, ce sont 123 foyers de la vallée qui sont équipés d'un composteur, soit près de 15 % de la population permanente.

Depuis 2013, six sites de compostage collectifs ont été mis en place dans les stations par la commune et aujourd'hui la communauté de communes Cœur

de Tarentaise. Les efforts sont dorénavant portés sur les villages avec pas moins de six sites en préparation.

La propreté

La propreté de la commune est une des priorités de la municipalité, afin de conserver un cadre de vie agréable. Le service de la voirie veille à l'entretien des espaces publics et des autres équipements communaux : balayeuses et équipes mobiles sillonnent les rues des villages et stations pour garder notre commune propre.

C - Gérer l'eau potable et l'assainissement

La commune possède un contrat d'affermage avec la société Suez Eau. Cette délégation de service public comprend :

- la production et la distribution de l'eau potable aux Menuires et à Val Thorens
- le réseau d'eaux usées et une partie des eaux pluviales aux Menuires et à Val Thorens
- le traitement des eaux usées : stations d'épuration des Menuires, de Villarenger et de Saint-Marcel.

L'eau potable

La commune possède un outil de télégestion pour la production et la distribution de l'eau potable sur le territoire.

- La protection des captages :
Plusieurs points de captage ont déjà été protégés dans le but d'éviter de polluer l'eau potable.

- Le traitement de l'eau :
Trois usines de traitement d'eau potable existent dans la commune : une usine d'ultrafiltration et de reminéralisation aux Menuires et deux usines, l'une de filtration et l'autre de reminéralisation à Val Thorens. Ces dispositifs permettent d'améliorer la qualité de l'eau potable.



Fontaine - statue antique située près du sanctuaire Notre-Dame de la Vie

III – Développement durable et cadre de vie

La neige de culture :

Sur le domaine skiable, les structures d'enneigement ont été modernisées : des enneigeurs nouvelle génération ont été installés. Ils sont plus silencieux et consomment moins d'eau et d'air, conformément à la réglementation en vigueur en France. Des électrovannes commencent à être mises en place pour limiter les fuites permanentes. Des réserves d'eau ont été installées pour la production de neige de culture, ce qui a permis de réduire les prélèvements d'eau en milieu naturel.



La promotion de l'eau potable :

eaudesbelleville : en 2012, la commune de Saint-Martin de Belleville, en partenariat avec Suez Eau, a édité une carafe à eau afin de promouvoir la qualité de l'eau distribuée dans les villages et les stations. Ce contenant pour l'eau se veut très pratique au quotidien et prend naturellement sa place sur toutes les tables des restaurants comme des particuliers.



Lors de différentes manifestations, un bar à eau a été installé par Suez Eau, gestionnaire de l'eau potable dans les stations des Menuires et de Val Thorens. L'objectif de cette démonstration est de montrer le bon goût de l'eau de la commune, de promouvoir l'eau du robinet et de réduire les déchets en évitant les bouteilles plastiques.

L'assainissement

Il existe aujourd'hui plusieurs systèmes épuratoires sur le territoire :

- **Aux Menuires** : La station d'épuration (STEP) récupère les effluents des stations de Val Thorens et des Menuires. Entièrement reconstruite et mise en service en 2019, elle permet le traitement de plus de 80 000 hab. en saison d'hiver en utilisant la technologie de la biofiltration.

- **A Villarenger** : cette STEP a été construite et mise en service en octobre 2010. Elle a pris le relais de la STEP de Saint-Martin de Belleville et traite les eaux usées des villages rattachés à cette dernière.

- **A Saint-Marcel** : un décanteur digesteur traite les effluents des villages des Granges jusqu'au Lavassaix. A terme, ce dispositif sera supprimé.



Création de la STEP des Menuires en 2019

- **A la Combe** : Construction en cours d'une STEP à filtration par roseaux.

Les boues résiduelles provenant des STEP sont récupérées et valorisées. Une fois compostées, elles reviennent en Savoie pour être utilisées comme fertilisant selon un plan d'épandage établi par la Chambre d'Agriculture de la Savoie. Une partie de ces boues est utilisée par un agriculteur, l'autre partie revient sur notre territoire pour être utilisée dans le reverdissement des pistes de ski.

III – Développement durable et cadre de vie

De nombreuses actions sont mises en place par les différents services de la commune :

- Des toilettes sèches dans les stations : aux Menuires comme à Val Thorens, des toilettes sèches ont été placées au départ ou à l'arrivée de certaines remontées mécaniques.

- Les eaux sales et effluents des garages techniques : depuis 2008, les garages communaux ont été munis de fontaines de dégraissage biologiques. Elles ont remplacé les anciennes fontaines à solvant. Elles fonctionnent grâce à des bactéries non pathogènes et à un dégraissant non toxique.

- Le garage des collecteurs de déchets dispose d'un séparateur d'hydrocarbures.



- Les sociétés de remontées mécaniques mettent en place des bacs de rétention pour les transformateurs électriques, les moteurs thermiques et les réducteurs en prévention de la pollution de l'eau et des sols.

Le service des pistes a mis en place différents dispositifs au sein des garages : fontaine biologique sans solvant, bacs décanteurs mis en place dans les fosses à vidange...

d.- Economiser l'énergie

L'éclairage public

• **Installation de régulateurs de tension** : ils permettent d'abaisser et de stabiliser la tension pour réaliser des économies d'énergie considérables (entre 25 et 30 %) tout en assurant un éclairage optimal.



• **Installation de LED** :

- Toutes les ampoules incandescentes des illuminations hivernales ont été remplacées par des ampoules LED

- Des lampadaires avec des ampoules LED ont été installés dans plusieurs villages, ainsi que lors de toutes nouvelles installations.

- Le clocher de l'église à Val Thorens est éclairé avec des LED.

- Installation d'un éclairage inter-crpusculaire au parking couvert de la Croisette aux Menuires.

- Installation de lampadaires à énergie solaire et éolienne : ils sont installés sur des sites loin du réseau d'éclairage public

- Installation d'interrupteurs minuteurs dans les ateliers des services techniques au chef-lieu.

- Sur le secteur de Saint-Jean de Belleville, changement des luminaires dont l'objectif est une réduction de 50% de la consommation d'électricité.

- **Extinction partielle de l'éclairage public** : la commune procède depuis 2013 à **l'extinction de l'éclairage public en intersaison, du 12 mai au 30 juin et du 1^{er} septembre au 18 novembre, de minuit à 6h du matin**. La commune a investi au départ dans une cinquantaine d'horloges pour programmer les périodes et horaires. Cette extinction permet non seulement une démarche de sobriété dans la gestion des équipements publics, mais aussi la diminution de la pollution lumineuse et la protection de la biodiversité en évitant les perturbations biologiques.

Un sondage mené en 2021 sur l'extinction de l'éclairage public a fait apparaître une volonté forte de couper l'éclairage public, pour des considérations environnementales ou économiques. **C'est à compter du 1^{er} septembre 2021** que cette mesure sera mise en œuvre sur l'ensemble du territoire communal, dans le respect de la volonté exprimée et des contraintes juridiques en vigueur.

III – Développement durable et cadre de vie

La rénovation des bâtiments publics

Un Audit Énergétique Global (AEG) a été réalisé sur 47 bâtiments communaux en 2009 pour connaître leur performance énergétique et mettre en place un programme de rénovation adapté à chaque bâtiment. Plus de la moitié des bâtiments avait une performance énergétique faible, voire très faible. Depuis cet audit, une somme du budget communal est allouée chaque année à la rénovation des bâtiments publics.

La construction de nouveaux bâtiments

Lors de constructions neuves, la commune des Belleville souhaite montrer l'exemple et limiter l'impact environnemental de ses bâtiments :

- en 2010, la collectivité a construit une nouvelle garderie au chef-lieu d'une superficie de 290 m² dans les normes « basse consommation » (70 kWh/m²/an). Ce bâtiment est équipé d'une chaudière à granulés bois.
- fin 2010 a également été ouverte la Maison du Tourisme de Saint-Martin. Le label TPHE (Très Haute Performance Énergétique) a été un des principes qui a guidé la rénovation de ce bâtiment.
- En 2015, de nouveaux locaux, d'une surface de 600 m², ont été livrés pour le ski-club des Menuires. Là encore, le choix a été fait de chauffer le bâtiment à l'aide d'une chaudière à granulés bois.

e – Favoriser les déplacements en transport en commun

Le transport public

L'accès aux stations se fait grâce aux bus reliant Moûtiers à Val Thorens. Ce service est géré par le Conseil départemental de la Savoie.



Pour favoriser les transports collectifs, la commune a mis en place plusieurs lignes de **navettes gratuites inter-villages et stations, qui fonctionnent tous les jours en saison d'hiver et d'été**. Ces navettes connaissent une bonne fréquentation et sont appréciées par les vacanciers comme les habitants permanents. Lors du changement de marché, il avait été demandé que les nouveaux véhicules soient homologués Euro5 et accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Les déplacements des travailleurs

Les sociétés de remontées mécaniques ont mis en place un transport en commun pour leur personnel, qui fait chaque jour l'aller-retour entre Moûtiers et Les Menuires ou Val Thorens. Le service des pistes propose également des minibus pour ses employés en partance de Moûtiers.

En début et fin de saison, un transport en commun pour les saisonniers de la Vallée des Belleville est mis en place à partir de grandes villes françaises. Trois objectifs sont recherchés :

- limiter la circulation de voitures individuelles ;
- limiter la pollution ;
- libérer des places de parking dans les stations.

f - L'accessibilité pour tous

Dans les bâtiments communaux

En 2010, la collectivité a missionné un bureau d'étude pour réaliser un diagnostic « accessibilité des personnes à mobilité réduite (PMR) » dans tous les établissements recevant du public communaux.

En 2011, un groupe de travail a défini les sites prioritaires à améliorer en fonction du service rendu aux publics et de la fréquentation.

III – Développement durable et cadre de vie

Les sites prioritaires sont :

- L'office de tourisme des Menuires,
- La Maison de Val Thorens,

Sont pris en compte la voirie, les transports, la capacité des hébergements à accueillir des personnes à mobilité réduite, l'accessibilité aux pistes de ski et la proximité des écoles de ski et de l'offre après ski (restaurants, commerces, animations...). En 2012, la commune a adhéré, par délibération, à la charte « Pour une montagne de confort ».

Les travaux réalisés ont été les suivants :



Sur le domaine skiable

En été :

Le bureau des guides de la Vallée des Belleville est équipé d'une joëlette et d'un fauteuil tout terrain (FTT) permettant aux personnes à mobilité réduite d'accéder aux plaisirs de la randonnée et de la montagne.



En hiver :

Plus de 80 % des remontées mécaniques sont accessibles aux personnes à mobilité réduite. 98 % des pistes sont accessibles aux handiskis.

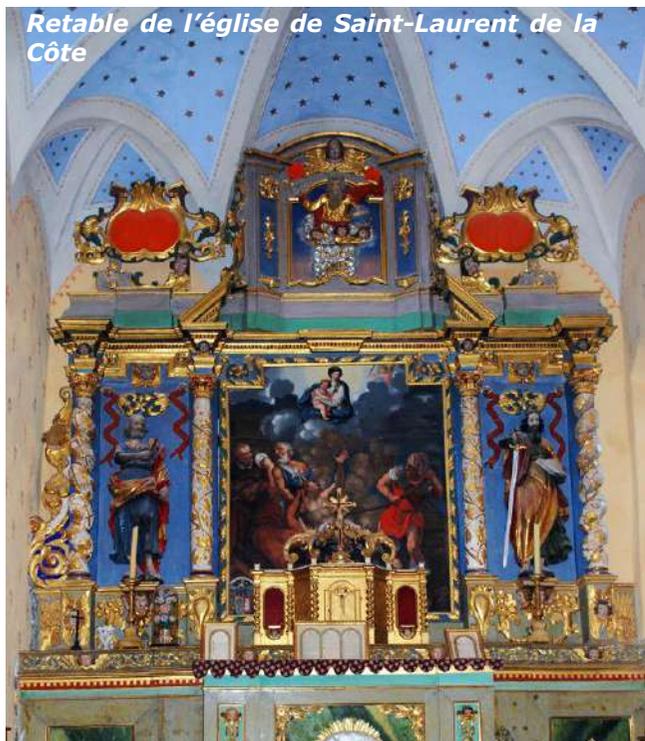
- Des aménagements spécifiques ont été réalisés dans les télécabines : plans inclinés, ascenseurs pour faciliter le chargement des fauteuils...
- Les dernières installations sont accessibles aux handicapés.
- Des toilettes « handicapés » existent au départ de certaines remontées mécaniques.



III – Développement durable et cadre de vie

g - Sauvegarder le patrimoine

Au sein de la Tarentaise qui abrite nombre de très belles églises, dont plusieurs classées monument historique, la Vallée des Belleville tient un rang important par le nombre et la richesse de ses églises et chapelles.



La collectivité a entrepris un très important programme de restauration et de mise en valeur de son patrimoine religieux, mais également de son patrimoine rural.

La restauration du Sanctuaire Notre-Dame de la Vie



Ce sanctuaire est un haut lieu à la fois religieux et touristique. Edifié au XVII^e siècle, son architecture est remarquable. **Son retable est un chef d'œuvre de l'art baroque et ses peintures et fresques intérieures sont de très grande beauté.** Il est devenu un site incontournable de la vallée des Belleville, visité par des milliers de personnes chaque année.

Cette chapelle présentait de multiples fissures sur les voûtes et les parements verticaux : des travaux de consolidation ont été lancés en 2012 par la commune pour conserver ce monument historique. Après la consolidation de la structure, la restauration des enduits et des décors peints a constitué la 2^e phase des travaux.

Pour financer cette opération, la commune a sollicité les aides de l'Etat et du Conseil départemental de la Savoie. Un appel à mécénat, sous l'égide de la Fondation du Patrimoine, a également été lancé. Les travaux ont été terminés au printemps 2016.



III – Développement durable et cadre de vie

L'Eglise paroissiale de Saint-Martin

Cette église date d'avant 1606. Elle a été reconstruite et agrandie au 17^e siècle. La sobriété extérieure du bâtiment contraste avec les ors et la polychromie des retables. Celui du maître-autel, sculpté par un artiste de la Val Sesia, affiche en son centre un tableau représentant Saint Martin en train de partager son manteau. Ce retable a été entièrement restauré en 1991.

La visite de cet édifice, proposée par un guide-conférencier, est possible chaque semaine, pendant les saisons d'hiver et d'été.

Retable de l'Eglise paroissiale du chef-lieu



L'Eglise de Saint-Laurent de la Côte

Cette église de l'ancienne commune de Saint-Laurent, désormais rattachée à celle de Saint-Martin, a été entièrement restaurée en 2000 (réfection du clocher et des murs extérieurs), puis en 2010 (peintures intérieures et sacristie).

Les chapelles et oratoires

Chapelle du village de Béranger



On compte plus de 20 chapelles. Chacune d'entre elles abrite un petit retable baroque du XVII^e siècle, plus ou moins ouvragé, avec souvent des colonnes torsadées et des encadrements sculptés. Toutes les toiles des tableaux de ces retables ont été restaurées.

L'ancienne ferveur catholique transparait aujourd'hui dans le paysage de la commune, sous la forme de petits édifices dédiés à un saint, appelés oratoires. Au nombre de huit, certains ont fait l'objet d'une restauration récente.

Oratoire du village de Saint-Marcel



Le patrimoine rural

La commune Les Belleville compte 35 villages. La visite de ceux-ci permet de découvrir une architecture locale typique : maisons de pierre recouvertes d'un enduit rosé à base de gypse, fontaines en pierre (ou bachals), fours banaux, fours à grilla...

III – Développement durable et cadre de vie

Le musée de Saint-Martin : 150 ans d'histoire d'une haute vallée de montagne.



Installé dans un ancien corps de ferme typique, ce musée a ouvert ses portes au public en 2008. Il invite le visiteur à partager la mémoire de la collectivité bellevalloise et met en lumière l'histoire la formidable évolution de ce village longtemps attaché à son mode de vie séculaire et devenu en moins d'une génération l'une des plus importantes communes touristiques.

Le musée s'organise en trois grandes périodes :

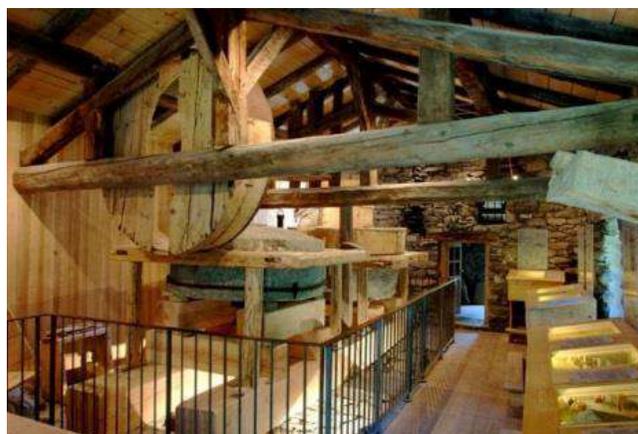
- Au 1^{er} niveau, c'est l'apogée de la civilisation agro-pastorale (1850-1914).
- Le 2^e niveau évoque le déclin de l'activité agricole et la révolution industrielle qui se profile dans la vallée toute proche (1914-1950).
- Le dernier niveau et la mezzanine racontent la révolution touristique de la commune (1960-2000).

Le Moulin de Burdin

En 1996, la municipalité de Saint-Martin, consciente de l'importance de préserver et de valoriser patrimoine local et traditions ancestrales, décide de racheter le moulin de Burdin et de le restaurer. Il s'agit d'un moulin à eau, à roues horizontales, destiné exclusivement à moudre du grain.

Dès le départ, l'idée directrice de cette restauration a été de restituer à ce lieu son intégrité, afin qu'il puisse à nouveau fonctionner et qu'il retrouve son identité originelle. L'aménagement complet du site du moulin s'est articulé autour de trois éléments : le bâtiment, le mécanisme intérieur et le circuit d'eau extérieur.

Ce moulin a ouvert ses portes en 2002.



Le sentier patrimonial de Villarenger

Ce circuit permet de découvrir les richesses patrimoniales du village de Villarenger comme le pont romain, le four à grilla ou encore la pierre de la chouette. De site en site, les panneaux nous apportent explications et anecdotes sur la vie d'antan.

Un jeu découverte « Le mystère de la pierre de la chouette » est également disponible pour capter l'intérêt des plus jeunes.



Pierre à cupules à Villarenger

IV – Animations et valorisation touristique



Départ du sentier pédagogique de Burdin

IV – Animations et valorisation touristique

a - Animations et éducation à l'environnement

L'information et la sensibilisation de la population

L'information et la sensibilisation sont effectuées **de manière permanente** auprès des habitants, des socioprofessionnels, des touristes et des écoliers sur tous les sujets environnementaux :

- Des articles paraissent dans chaque bulletin municipal



- Un sentier thématique « Zones humides » a été créé pour sensibiliser la population à la protection de ces milieux fragiles (voir en p 19-20).

- Le sentier pédagogique du lac du Lou



La commune a créé en 2019 un sentier pédagogique du Plan de l'Eau des Bruyères au lac du Lou. Tout au long du parcours, les randonneurs sont invités, par des panneaux ou des structures ludiques, à prendre le temps d'observer ce qui les entoure et de prendre conscience de la richesse et de la fragilité du milieu montagnard.

Des actions spécifiques sont menées pour inciter à la réduction des déchets :

- Un ambassadeur du tri est chargé de sensibiliser la population, les commerçants, les hébergeurs et également les scolaires à la gestion des déchets.
- La mairie informe et diffuse des outils de communication auprès des hébergeurs, des syndicats de copropriétés pour informer leur clientèle sur le système de tri.
- La mairie met à disposition des sacs de pré-collecte pour les résidents permanents.
- Des spots radio sur le tri sont diffusés sur la fréquence locale « Virgin Radio ».
- Des plans de quartier « points de tri » sont réalisés à Val Thorens et aux Menuires.



IV – Animations et valorisation touristique

Les actions de sensibilisation en milieu scolaire

> Un animateur du tri se rend régulièrement dans les classes des écoles pour faire le point avec les élèves sur la réduction des déchets, ou bien encore pour les initier au recycl'art...



Intervention sur le tri des déchets à l'école du chef-lieu, par un animateur du SMITOM

> En 2012, la commune et le SMITOM ont organisé un nettoyage des pistes avec les écoles de Saint-Martin et de Saint-Jean de Belleville. Ce sont une centaine d'enfants qui ont nettoyé la grenouillère des Menuires.

> Des visites pédagogiques ont également lieu régulièrement au centre de tri le plus proche.

> D'autres sujets liés à l'environnement (l'eau, les zones humides, etc.) sont également abordés avec le Parc national de la Vanoise ou d'autres intervenants.

Intervention de gardes du Parc national de la Vanoise dans les écoles



> Restauration scolaire : Depuis la rentrée 2011, les menus de la cantine scolaire sont constitués pour 40 % de plats composés de produits issus de l'agriculture biologique et 13% de produits locaux (Pays de Savoie) : fromage, yaourts, viande et charcuterie, fruits, féculents.



Visite du centre de tri de Gilly-sur-Isère par les conseillers municipaux jeunes

Sensibilisation des visiteurs et de la population

> Le Parc national de la Vanoise organise chaque année des animations d'éducation à l'environnement comme des points rencontre en refuge ou des sorties thématiques.



> La commune a recruté un animateur nature pour la saison estivale 2021. Son rôle est de sensibiliser les gens au respect de l'environnement et de la nature et au partage de l'espace, en lien notamment avec le pastoralisme.

Il organise pour cela plusieurs animations par semaine sur les thèmes de la grande faune, les insectes pollinisateurs, les cours d'eau, les zones humides, les oiseaux..., et des maraudages pour aller à la rencontre des promeneurs.

> La commune organise au printemps une journée écocitoyenne pour nettoyer les villages et leurs alentours.

IV – Animations et valorisation touristique

Un conseil municipal jeune très actif

Les élus jeunes se mobilisent chaque année pour protéger leur environnement. Quelques exemples de projets menés à leur terme au fil des années :

- > Collecte des « bouchons d'amours »
- > Réalisation d'un quizz sur le tri des déchets pour la journée environnement et organisation de semaines bio à la cantine scolaire.
- > Visite du centre de tri de Gilly-sur-Isère
- > Participation aux journées « Nature en fête »



- > Réalisation d'un spot vidéo de sensibilisation au tri des déchets.

- > Réalisation d'une serre en matériel de récupération (bouteilles en plastique).

b - Les éco-événements

Le nettoyage de printemps

Retrouver un environnement propre à la fonte des neiges est l'objectif de ces journées de nettoyage de printemps.

Aussi, chaque année, dans chacune des stations, des services de la vallée, des associations et des habitants se mobilisent pour collecter les déchets jetés aux abords des pistes. La commune fournit des sacs poubelles, une paire de gants et les participants vers les lieux les plus problématiques. Ce sont au minimum trois tonnes de déchets qui sont ramassées à cette occasion.



Les sociétés de remontées mécaniques des Menuires et de Val Thorens, comme le service des pistes, participent au nettoyage des pistes et des abords des remontées mécaniques pour

collecter les déchets et récupérer le matériel de balisage resté sur place (jalons, filets, matelas, balises, cordes...).

Les démarches des acteurs économiques

Quels que soient les événements organisés dans les stations (culturel, musical, sportif...), ceux-ci intègrent des préoccupations environnementales, notamment avec la mise en place du tri des déchets ou l'utilisation d'ustensiles recyclables et réutilisables.



Ainsi, en 2012, la commune a investi dans des poubelles amovibles avec deux flux de déchets : ordures ménagères et trisélectif. Chaque station dispose de 3 ou 4 poubelles.

En avril 2012, ces poubelles ont été utilisées pour la 1^{re} fois lors du Challenge des Moniteurs organisé aux Menuires. Depuis, elles servent régulièrement lors de diverses manifestations (fêtes des écoles...).

IV – Animations et valorisation touristique

La fête du Plan d'Eau des Bruyères



Cette fête réunit l'ensemble de la vallée autour des thèmes de l'environnement, du sport et du patrimoine. Des organismes tels que le Parc national de la Vanoise, le Conservatoire d'Espaces Naturels de la Savoie, l'association locale Demain Vivre aux Belleville, le SMITOM et Suez Environnement proposent des stands avec des jeux, ainsi que des balades nature sur les zones humides.

Le Jour de la Nuit



La commune Les Belleville participe à cette opération nationale. Outre l'extinction totale de l'éclairage public, elle fait en général intervenir des spécialistes de l'astronomie pour des conférences très intéressantes et l'observation des étoiles à l'aide de télescopes.

c – Un concours communal de fleurissement pérennisé

Pour encourager les vocations, la commune des Belleville récompense chaque année les habitants qui participent au fleurissement de la commune. En 2020, ils étaient 402 lauréats.

Actuellement, le concours communal de fleurissement comprend 2 catégories (maison individuelle et commerçant), permettant ainsi aux participants de pouvoir s'adonner à leur passion.

Budget alloué au concours des maisons fleuries pour le concours 2020 : 24 404 euros.





V – Un plan communal de fleurissement



EXEMPLES DE GESTION DIFFERENCIEE DU FLEURISSEMENT



- ZONES de vie et d'activité touristique : fleurissement intense - zone d'entretien et arrosage prioritaire
Ex. traversée de Saint-Martin, traversée des Menuires, Maison du tourisme et place Caron à Val Thorens
- ZONES patrimoniales : fleurissement modéré - attention particulière portée à la tonte dans ces espaces privilégiés
Ex. Notre Dame de la Vie
- ZONES ciblées : fleurissement d'un point remarquable dans chaque village
Ex. devant une chapelle, un four banal, une aire de jeux...

VI – Illuminations et décorations en hiver



VI – Illuminations et décorations en hiver



VI – Illuminations et décorations en hiver

La commune des Belleville organise, chaque année, un atelier de décorations de Noël gratuit.
Retour en images de quelques réalisations...



VII – Les nouveautés 2021

Différents aménagements réalisés permettent d'améliorer le cadre de vie des habitants comme des visiteurs de notre commune. Petit aperçu de quelques-unes de ces réalisations.

La restructuration du centre sportif de Val Thorens :

La destruction du centre sportif a débuté le 6 avril 2021. C'est une page qui se tourne pour la station de Val Thorens puisque cet ouvrage a été construit en 1980 et ouvert au public en 1981 ! Le nouvel équipement incarne la volonté d'un renouveau par son architecture contemporaine et la création d'un véritable espace public en toiture.



La construction d'une station d'épuration à la Combe :

Les travaux de la future station d'épuration de La Combe ont débuté le 7 juin 2021. Cet équipement fonctionnera grâce à la technologie de filtres plantés de roseaux et sera dimensionné pour un traitement de 200 EH (équivalent habitants). Elle raccordera les eaux usées de La Combe et de la Flachère.

La mise en service de la station d'épuration est prévue à l'automne 2021.



La réhabilitation du centre de secours et des logements saisonniers :

Les travaux en cours démarrés au printemps portent sur :

- la rénovation des locaux du SDIS
- la création et réfection de 24 logements au total.

Des surfaces supplémentaires sont créées par la surélévation à la fois du bâtiment accueillant le SDIS et de l'ex-centre d'accueil de la commune. Ce projet a également pour but d'améliorer la performance énergétique des bâtiments.



Annexe – Le fleurissement en images





Annexe – Le fleurissement en images





Annexe – Le fleurissement en images



Saint-Martin de Belleville



Saint-Martin de Belleville



Les Menuires



Les Menuires

« Si la vie n'est qu'un passage, sur ce passage au moins semons des fleurs ».
Montaigne



La municipalité vous remercie pour votre attention
et pour votre intérêt à la lecture de ce dossier.